

*Septembre 2023*

**LE PRÉSENT DOCUMENT S'ADRESSE AUX PARENTS. IL DONNE DES PRÉCISIONS SUR LES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DE VOTRE ENFANT SELON LE NIVEAU DANS LEQUEL IL SE SITUE. DES DATES ET DES INFORMATIONS IMPORTANTES Y SONT INSCRITES ET VOUS ÊTES INVITÉS À LE CONSERVER PRÉCIEUSEMENT POUR LE CONSULTER TOUT AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE. BONNE ANNÉE SCOLAIRE À VOUS ET À VOTRE ENFANT!**

Le Projet éducatif de l'école Notre-Dame préconise l'utilisation d'une approche explicite de l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Des stratégies d'apprentissage uniformes et bonifiées d'un niveau à l'autre sont enseignées en lecture, en écriture, en résolution de problème et sur le plan des méthodes de travail. L'application du code orthographique et grammatical dans toute autre matière disciplinaire est prise en compte.

**Résumé des normes et des modalités  
d'évaluation des apprentissages  
Année scolaire 2023-2024  
1<sup>ère</sup> année**

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée dans la semaine du **13 octobre 2023**.

- Une **communication par mois** sera faite par le titulaire, l'orthopédagogue, l'éducatrice spécialisée ou la direction auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteigne pas le seuil de réussite ou, ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

**PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE :**

Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant **dans la semaine du 13 octobre 2023**.

**PREMIER BULLETIN (20 % de l'année)**

- Étape du 30 août 2023 au 2 novembre 2023.
- Le bulletin sera remis aux parents **dans la semaine du 13 novembre 2023** via MOSAÏK

**DEUXIÈME BULLETIN (20 % de l'année)**

- Étape du 3 novembre 2023 au 23 février 2024
- Le bulletin sera remis aux parents **dans la semaine du 11 mars 2024** via MOSAÏK.

\*\* Une communication avec les parents des élèves à risque sera effectuée

**TROISIÈME BULLETIN (60 % de l'année)**

- Étape du 26 février 2024 au 21 juin 2024
- Le bulletin sera disponible aux parents **dans la semaine du 8 juillet 2024** via MOSAÏK.

\* Vous trouverez un commentaire sur 2 des compétences suivantes au bulletin 1 et au bulletin 3.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail	X	X
Savoir communiquer		
Savoir travailler en équipe	X	X

## Évaluation des apprentissages (1<sup>re</sup> année du primaire)

Disciplines		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		Résultat inscrit au bulletin 20 %	Résultat inscrit au bulletin 20 %	Résultat inscrit au bulletin 60 %
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %)	X	X	X
	Écrire (30 %)	X	X	X
	Communiquer oralement (20 %)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (20 %)		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X	X	X
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60 %)	x		X
	Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X
Arts plastiques (100%)			X	X
Musique (100%)			X	X
Éducation physique et à la santé (100%)		X	X	X
Éthique et culture religieuse (100%)			X	X

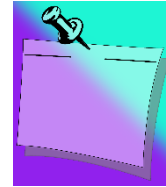
Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir de tests, de travaux, de situations d'évaluation ou tout autre moyen pour vérifier la progression des apprentissages.

Dans chacune des disciplines, différents moyens seront utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda, travaux envoyés à la maison, etc.

## Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est réservé pour communiquer, au besoin des commentaires liés aux forces et aux difficultés de votre enfant. De plus différents, moyens seront utilisés par les enseignants pour favoriser la communication avec les parents :

- . les messages de l'enseignante,
- . l'utilisation de Mozaïk,
- . les appels téléphoniques ou les courriels,
- . ClassDojo (s'il y a lieu)
- . etc.



L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

La note finale n'est pas le cumul de tous les examens d'une étape, mais bien le portrait de l'enfant à la fin de celle-ci.

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEES à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/evaluation-des-apprentissages-et-epreuves-ministerielles/>

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Josée Patry, directrice